

# Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

### RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatre décembre à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 27 novembre 2023, conformément à la loi.

#### Présents :

Luc FOUTRY, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Anne WAUQUIER, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Ludovic ROHART, Luc MONNET, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

#### Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires et suppléants  
présents : 25  
Procurations : 4

Nombre de votants : 29

#### Ont donné pouvoir :

Marie CIETERS, procuration à Luc FOUTRY  
Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART  
Patrick LEMAIRE, procuration à Christian DEVAUX  
Pascal DELPLANQUE, procuration à Jean-Louis DAUCHY

#### Absents excusés :

Arnaud HOTTIN, Cathy POIDEVIN, Olivier VERCRUYSSSE, Pascal FROMONT, Régis BUE, Vinciane FABER, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Thierry LAZARO, Alain DUCHESNE

Secrétaire de Séance : Luc FOUTRY

# RELEVÉ DE DÉCISIONS

## Informations

### Conditions de la tenue de la présente réunion

La présente réunion est organisée dans les conditions habituelles, telles que prévues par le Règlement intérieur des Assemblées :

- le quorum est à la moitié des membres
- les élus peuvent être porteur d'un seul pouvoir
- le public est autorisé

# BUREAU

Délibérations votées dans le cadre de la délibération CC\_2020\_115 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020

---

## SENIORS

### ➡ DÉLIBÉRATION BC\_2023\_030

- ***Subventions aux associations qui œuvrent en faveur du maintien à domicile des seniors du territoire***

Pévèle Carembault souhaite promouvoir la qualité de vie à domicile pour les seniors et soutient à ce titre les associations qui œuvrent en faveur du maintien à domicile des personnes âgées du territoire.

La commission Famille a procédé à l'étude des demandes des associations ayant remis un dossier complet.

Pour rappel, les critères d'attribution énoncés dans le dossier de demande de subvention sont les suivants :

- ➔ Intérêt local : volume d'activité, nombre d'heures, pourcentage de salariés du territoire ;
- ➔ Santé financière : capacité d'auto-financement, situation de la trésorerie (note recommandée en cas de déficit), partenaires ;
- ➔ Nature du projet : plus-value pour les seniors du territoire, caractère innovant, reproductible, pérennisation, adaptation à l'évolution du contexte ;
- ➔ Dimension environnementale : proximité géographique salarié / bénéficiaire, achats écoresponsables, indemnité de déplacement en cas de mobilité douce, etc.

Il est proposé de voter la subvention d'un montant total de 52 973,50 € au profit des associations qui œuvrent en faveur du maintien à domicile. Les tableaux correspondant à l'analyse des demandes de subventions sont annexés à la présente délibération.

### **DECISION (par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 29 VOTANTS)**

*Le Bureau communautaire décide de :*

- ➔ ***De voter la subvention d'un montant total de 52 973,50 € au profit des associations qui œuvrent en faveur du maintien à domicile, selon la répartition ci dessous :***
  - ADMR de Cysoing : 4 000 € afin de permettre la modernisation du matériel informatique et de mener le projet de prévention monoxyde de carbone***
  - ADMR de Fretin : 1 500 € afin de soutenir la modernisation du matériel informatique***
  - ADMR de Nomain : 8 300 € à titre exceptionnel afin de soutenir l'activité effectuée par les aides à domicile***
  - ADMR de Templeuve-en-Pévèle : 5 200 € afin de favoriser le déploiement des équipes autonomes, de moderniser le matériel informatique et de poursuivre l'action de prévention au monoxyde de carbone***
  - ANASOPEM : 12 000 € afin de soutenir les événements organisés par l'association***

*(job dating, semaine bleue), de permettre le maintien des astreintes, de la télégestion et de soutenir l'accompagnement des salariés, le tutorat et l'accès à la formation*

*EOLLIS : 21 973,50 € (subvention à hauteur de 0,30 € / habitant)*

- *D'autoriser son Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.*